

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2025, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

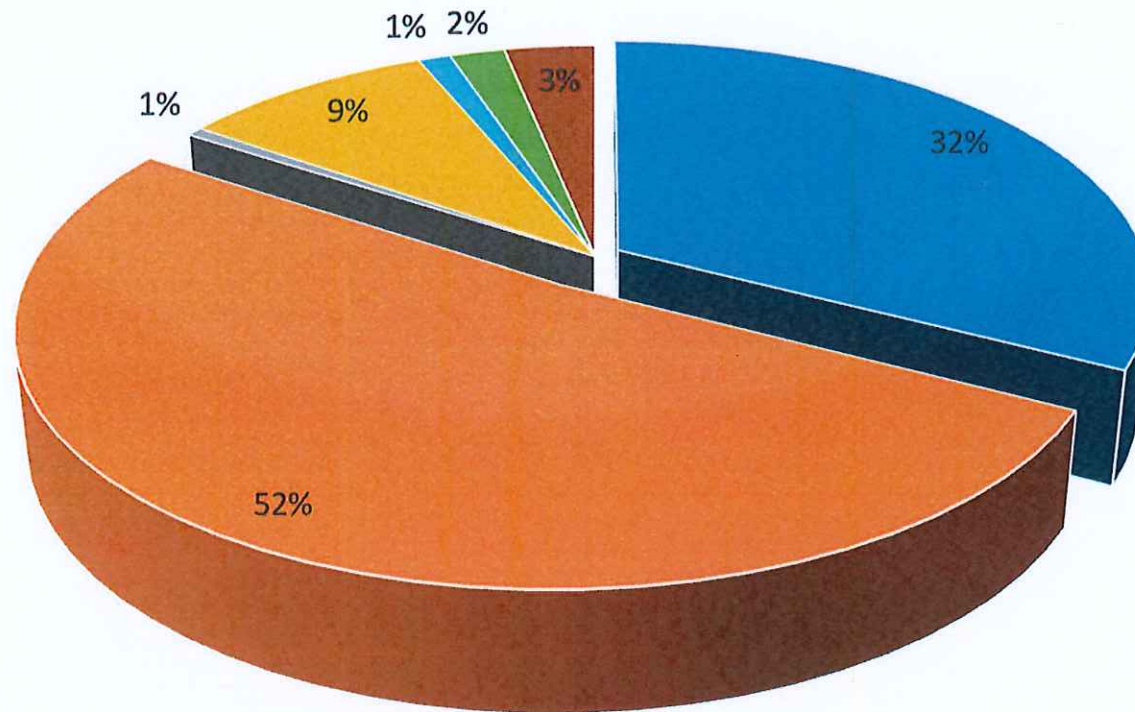
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien c'est-à-dire toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2023-2025

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **2 221 608,87 euros**. Elles connaissent une progression de **8,55% environ** depuis 2024 et **11,92% sur l'ensemble de la période**.

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	CA 2025
011	Charges à caractère général	600 331,72	690 475,35	722 407,78
012	Charges de personnel	983 700,99	1 002 303,09	1 147 342,64
014	Atténuation de produits	5 133,00	3 930,00	12 374,00
65	Autres charges de gestion courante	329 408,32	283 828,73	199 497,70
66	Charges financières (intérêts emprunts)	27 557,72	24 994,52	25 577,89
67	Charges exceptionnelles	537,50	40,26	42 992,17
68	Dotations aux provisions			268,69
042	Opérations d'ordre Dotations aux amortissements Cessions d'immobilisation	38 170,83	40 980,00	71 148,00
TOTAL		1 984 840,08	2 046 551,95	2 221 608,87



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux provisions
- Opérations d'ordre

- **Les charges à caractère général (011)** permettent le fonctionnement des structures, équipements publics et services : électricité, gaz, eau, chauffage, carburant, fournitures scolaires, contrats de maintenance, fournitures et travaux pour l'entretien de bâtiments, de la voirie...

Elles représentent **32,51% des dépenses de fonctionnement**. Après une hausse conséquente de 20% environ entre 2021/2022 (doublement du prix de l'électricité et du gaz, un cumul des sorties scolaires sur 2 ans), une progression d'environ 15% en 2024 (service restauration collective et régularisation de factures d'électricité), elles n'augmentent plus que de **4,62% en 2025**.

A noter :

- Des dépenses d'électricité stables à hauteur de 145 255€ contre 193 827€ en 2024 (53 000€ de régularisations de factures de 2023)
- Pour la première année, et suite à la reprise de la cantine scolaire par la commune, **le paiement du service restauration collective** de l'agglo pour la mise à disposition d'un cuisinier et le paiement des repas pour une année complète : 143 142€
- Des dépenses toujours très importantes en « **contrat de prestations de services** » et « **maintenance** » (compte 611 : 45 156€ et compte 6156 : 31 547 euros) avec les vérifications périodiques des installations électriques et coffrets forains, interventions d'Hervé thermique pour le chauffage école maternelle...
- Le recours fréquent à la société Art nettoyage pour **le nettoyage des bâtiments publics** à la salle polyvalente, la maison médicale et l'école maternelle (44 717€ contre 41 500€ en 2024).
- L'augmentation **des fournitures de petit équipement** pour les services techniques (38 092€ : réalisation de travaux dans les vestiaires du foot et réalisation d'une dalle béton, coffrets électriques...), **location de matériel roulant** (23 252€ : location nacelles...), **travaux de voirie et espaces verts** (25 587€ : enrobé voirie, travaux espaces verts, épareuse, fauchage...), **l'entretien** du terrain de foot (7 722€)
- **Des frais d'honoraires, d'actes et de contentieux** à hauteur de 10 924€ (avocat affaire Colombet, Demart...)
- **Les charges de personnel** après une stabilisation en 2024 (**hausse modérée de 1,9%**) repartent à la hausse avec une **progression de 14,47%** ce qui représente désormais **51,64%** du budget de fonctionnement contre 48,97% en 2024.

Pour 2025, outre l'évolution normale des carrières des agents avec les augmentations de grades et d'échelons, les remplacements effectués à l'école maternelle, le recrutement de 2 emplois d'été, notons le **paiement des agents de cantine sur l'année complète (108 000€ environ)** contre 4 mois en 2024, la hausse des cotisations du personnel de 3 000€ et de la CNRACL de 11 000€.

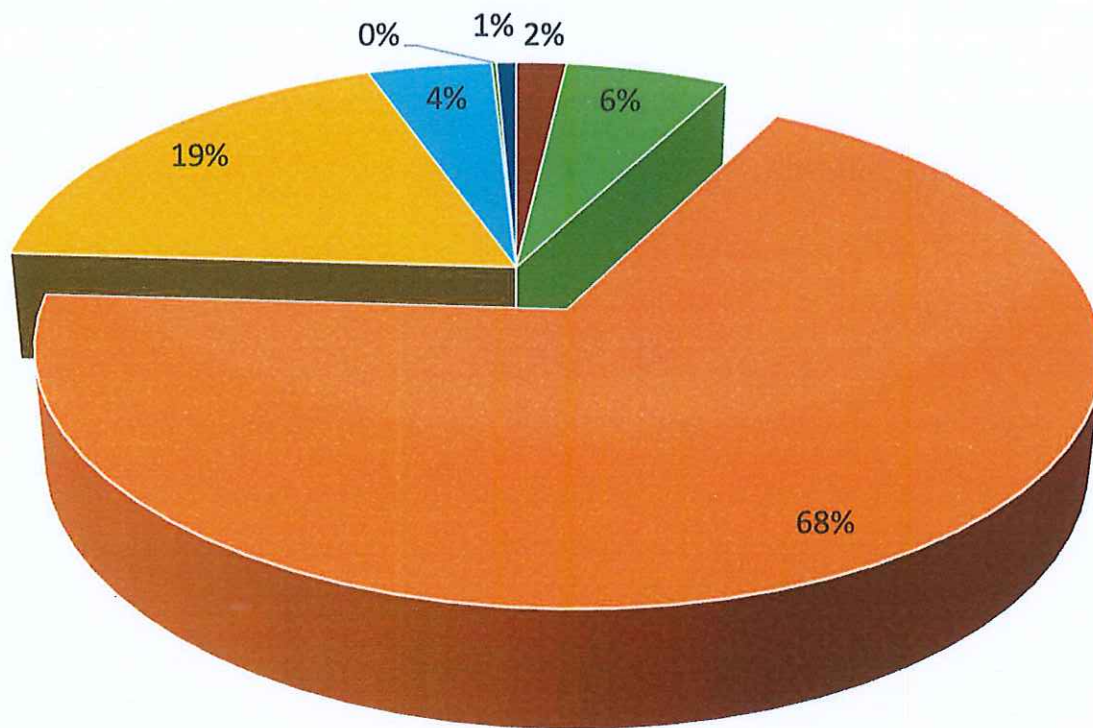
- **Au chapitre 014**, notamment au compte 73921 « autres fiscalités reversées entre collectivités », apparait le Dispositif de Lissage conjoncturel (**DILICO**) mis en place en 2025 à hauteur de 10 000€ environ.
- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**, en très nette **diminution de 42%**, correspondent aux indemnités des élus (71 522€), à diverses cotisations versées à des organismes (SDED, AMF, Fondation du Patrimoine), aux indemnités versées aux enseignants pour la pause cartable, au versement de la subvention d'équilibre au CCAS. La baisse constatée en 2025 s'explique par une **diminution de l'enveloppe des subventions** attribuées aux associations (132 150€ en 2023 contre 115 750€ en 2024 et 100 485€ en 2025) du fait de la reprise de la cantine scolaire en régie et **du paiement de la subvention au SDIS par VRA** (environ 75 000€ déduits de notre Attribution de Compensation en recettes).
- **Les charges financières** correspondent au remboursement des intérêts des emprunts (25 578 euros)
- **Les charges spécifiques** concernent des annulations de titres sur l'exercice 2024 de Total Energies.
- **En opération d'ordre, des dotations aux amortissements** ont été inscrites en 2025 à hauteur de 47 388€. Elles correspondent à l'amortissement obligatoire de l'attribution de compensation depuis 2019 et la régularisation de l'amortissement sur certains travaux réalisés par la commune. Apparaît également **la valeur comptable d'une cession de bien** pour un montant de 23 760€.

Evolution des recettes de fonctionnement 2023-2025

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **2 697 630 €** soit une augmentation de **4,45%** depuis 2024.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	CA 2025
013	Atténuation de charges	79 009,72	58 504,25	49 468,11
70	Produits des services	23 313,56	74 071,52	160 173,88
73	Impôts et taxes	1 761 988,08	1 845 331,08	1 841 315,93
74	Dotations et participations	467 964,37	446 259,49	501 452,81
75	Autres produits de gestion courante	122 436,21	158 355,96	121 459,55
76	Produits financiers	0,93	0	0
77	Produits exceptionnels	13 244,11	0	4 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (comptes 77, 78)	245,61	63,84	19 260,00
TOTAL		2 468 202,59	2 582 586,14	2 697 630,28



■ Atténuation de charges

■ Produits des services

■ Impôts et taxes

■ Dotations et participations

■ Autres produits de gestion courante

■ Produits exceptionnels

■ Opérations d'ordre

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services fournis à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les principales recettes de la commune sont :

- **Les impôts et taxes (chapitre 73) avec :**

- **La fiscalité locale** (produit des 3 taxes), les taux d'impôt pour 2025 :

Taxe d'habitation : 8,52%

Taxe sur le foncier bâti : 26,64% (relevé de 2 points en 2022, le taux reste faible par rapport au taux moyen des communes de l'agglomération de même strate qui se situe à 30,37%)

Taxe sur le foncier non bâti : 42,26%

Pas d'augmentation des taux depuis 2022 mais les bases ont connu une répercussion de l'inflation à hauteur de 3% en 2024 et de 1,9% en 2025.

- **Les reversements de Valence Romans Agglomération**

L'attribution de compensation : 226 816 €. Elle correspond au transfert des compétences à l'agglomération telles que les ordures ménagères, la petite enfance, l'assainissement... effectuées en 2015 et 2016.

La Dotation de Solidarité Communautaire : 146 731€ (115 954€ en 2024).

- **Les autres taxes** sont constituées de la taxe sur les pylônes (25 844€), du FNGIR (108 140€) du Fonds Départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (43 095€)

PRODUIT FISCAL 2024- 2025

	2024	2025
TAXE D'HABITATION Résidences secondaires et biens divers	23 984€	13 784€
TAXE FONCIERE NON BATI (chapitre 73)	143 320€	127 806€
COMPENSATIONS FONCIER NON BATI (Chapitre 74)	16 525€	16 435€
TOTAL	159 845€	144 241€
TAXE FONCIER BATI (Chapitre 73)	1 776 993€	1 965 197€
EFFET COCO	- 746 133€	-838 461€
COMPENSATIONS FONCIER BATI (Chapitre 74)	267 236€	329 586€
TOTAL	1 298 096€	1 456 322€
PRODUIT FISCAL	1 481 925€	1 614 347€

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) : 160 173€** (hausse de 117%)

Elles correspondent aux divers encaissements tels que les concessions dans les cimetières, les droits de place, les fermages et redevance d'occupation du domaine public par Orange ou GRDF., le reversement de VRA pour la neutralisation du fonctionnement.

L'augmentation conséquente cette année concerne surtout **l'encaissement de la régie cantine** (sommes payées par les familles sur 1 année scolaire) à hauteur de **141 657€**.

- **Les dotations de l'Etat et participations (chapitre 74) : 501 452€** (hausse de 12,36%)

Outre les compensations de l'Etat sur le foncier bâti et non bâti, on enregistre la Dotation forfaitaire (DGF) en constante diminution (5 830€), la dotation de solidarité rurale (73 292€), le Fonds départemental de péréquation de la TP versée par le Département (11 100€), la refacturation des communes pour la mise à disposition de l'ASVP et du policier municipal (37 444€) ...

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 121 459€**

sont inscrits les revenus des immeubles et diverses locations communales (maison médicale, logements...) l'encaissement des charges privatives et les refacturations sur la location de la salle polyvalente ainsi que les remboursements de sinistres ou la régularisation de l'amortisseur de total Energie (51 431€ en 2024 contre 10 479€ en 2025).

A noter la cession d'un véhicule des services techniques pour un montant de 4 500€.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, en dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement par chapitre- CA 2025

Pour l'année 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 280 067€**.

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2025	REALISE 2025
20	Immobilisations incorporelles	29 200,00€	63 656,01€
204	Subventions d'équipement versées	9 754,00€	29 100,00€
21	Immobilisations corporelles	25 193,00€	532 014,26€
23	Immobilisations en cours	122 600,00€	1 467 171,64€
SOUS -TOTAL	DEPENSES EQUIPEMENT	186 747,00€	2 091 941,91€
1641	Emprunts et dettes		147 761,58€
165	Dépôts et cautionnements reçus		274,00€
SOUS-TOTAL	DEPENSES FINANCIERES		148 035,58€
TOTAL	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	186 747,00€	2 239 977,49€
040	Plus ou moins- valeur sur cession d'immobilisation		19 260,00€
041	Opérations patrimoniales		20 829,73€
TOTAL	OPERATIONS D'ORDRE		40 089,73€
TOTAL GENERAL	OPERATIONS REELLES +ORDRE		2 280 067,22€
001	Déficit d'investissement		449 415,23€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 729 482,45€

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2025

- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (études) : 63 656,01€ (29 200€ en RAR)**
 - Etude Projet de Territoire: 11 400€ (honoraires BEAUR)
 - Aménagement des espaces publics : 21 461€ (Honoraires Racines et permis d'aménager)
 - 17 581€ (honoraires C2I Conseil et dossier loi sur l'eau)
 - 7 800€ (BEAUR détection des réseaux)
 - 1 800€ (SOLUSOL : analyse hydro-géologique)
 - ENOTEA : Etude technico-économique : 2 160€ (7 200€ en RAR)
- **Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : 29 100€ Attribution de compensation d'investissement reversée à VRA (9 754€ en RAR).**
- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 532 014€ (25 193€ en RAR)**
 - Achat maison EPORA et DUCROS : 96 053€+280 000€
 - Plantation d'arbres : 836€
 - Reprise de concessions : 4 320€
 - Réseaux d'électrification : 23 941€ (luminaires leds école maternelle, déplacement borne de recharge électrique, coffrets forains)
 - Vidéoprotection : 3 422€ (remplacement parking des écoles, câblage nouvelle caméra des Soubredieux)
 - Travaux de signalisation : 12 759€
 - Matériel et outillage technique : 11 319€

- Achat d'un camion benne : 40 920€
- Mobilier : 6 482€ (lits école maternelle, tables salle du conseil, chaises)
- Ecole primaire : 6 531€ remplacement chaudière
- Equipement de la cantine : Sofram : 40 000€ ; achats divers : 1 975€ (robot coupe, trancheuse à pain, aspirateur, lave-linge, désinsectiseur).
- Divers : 1 215€ (drapeaux, onduleur)
- **Chapitre 23 Immobilisations en cours (travaux) : 1 467 171€ (122 600 € en RAR)**
 - 2312 Agencements et aménagements de terrains : 57 852€
 - Rue championnet : 48 631€
 - Travaux électriques appartement place des écoles : 5 730€
 - Diagnostic chauffage salle polyvalente (Sallee): 808€
 - Reprise bordure ilot, route de Montélier : 2 682€
 - 2313 Constructions/travaux : 1 260 681€
 - Restauration de l'église (travaux, honoraires, bureau Veritas) : 578 372€
 - Travaux de l'école maternelle phase 3 : 137 977€
 - Pôle enfance (rémunération de DAH, CAUE Socotec, dépose city stade) : 500 493€
 - Aménagement des espaces extérieurs (MOE Racines, permis d'aménager) :6 233€
 - Sas d'entrée mairie : 11 100€
 - Travaux appartement place des écoles : 9 876€
 - Chauffage salle polyvalente (sallee) : 1 536€
 - Toiture terrasse bibliothèque : 6 864€

- 2315 Installations, matériel et outillage technique : **148 638€** (12 600 € en RAR)

Emplois partiels 2025 : 57 120€

Travaux place des Tisserands : 48 000€

PV de constat place des Tisserands : 864€

Création poutre de rive chemin de l'Horme et quartier Reybias : 30 414€

Remplacement d'une traversée de chaussée (Bonnardel) : 6 000€

Réparation route de Besayes (fuite d'eau): 6 240€

- **Chapitre 16** : ces dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts (**147 761€**)

Le financement de l'investissement de l'exercice 2025 (recettes d'investissement)

Les principales recettes s'élèvent à **2 288 051€** et proviennent :

Des dotations et fonds divers :

- Le FCTVA : fonds de compensation pour la TVA. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation (à un taux forfaitaire de 16,40%) de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement qu'elles ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car non assujetties à la TVA. Montant 2025 : **105 192€**
- La taxe d'aménagement : cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction ou d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Montant perçu en 2025 : **34 512€** contre 111 298 euros en 2024.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) qui vient alimenter la section d'investissement à hauteur de **599 415 euros**.

Des subventions d'investissement reçues pour les différents projets portés par la commune : **402 336€**

- Subventions de l'Etat : **200 946€**
- Travaux de l'école (18 000€),
- Extension de la cantine (46 326€)
- Rénovation de l'église phase 1 et acompte phase 2 (136 620€).
- Subventions du département : **26 701€**
- Restauration de l'église phase 1 (25 000€)
- Produit des amendes de police (1 701€),
- Subventions du SDED : **14 062€**
- Remplacement des luminaires de la cantine, salle polyvalente et MJC : 1356€
- Travaux économie d'énergie école maternelle : 12 706€
- Subvention de VRA
- Neutralisation de l'investissement : 17 045€
- Fonds de concours pôle enfance : 49 826€
- Subventions financeurs divers
- Participation des communes pour l'acquisition du cinémomètre : 4 162€
- Versement de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de l'église : 33 754€
- Participation de DAH pour l'achat des volumes du pôle enfance : 60 000€

Compte 16 : l'emprunt contracté au BP 2025 : **1 050 000€** (dernier versement de 149 891 en RAR)

III. LE RESULTAT DE L' EXERCICE 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 221 608,87	2 280 067,22
Recettes	2 697 630,28	2 288 051,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	476 021,41	7 984,20
RESULTAT REPORTE N-1	71 763,83	-449 415,23
RESULTAT DE CLOTURE	547 785,24	- 441 431,03
RESTES A REALISER		-36 857,00
BESOIN DE FINANCEMENT 1068		- 478 288,03

Les affectations :

- *Le résultat de fonctionnement 547 785,24 :*
 - Compte 1068 : 478 288,03 pour couvrir le déficit d'investissement*
 - Compte 002 : 69 497,21 pour alimenter la section de fonctionnement*
- *Affectation du déficit d'investissement :- 441 431,03 au compte 001 déficit d'investissement*

IV. ETAT DES EMPRUNTS

ANNEE 2025

BANQUE	MONTANT EMPRUNTE	OBJET	DUREE	TAUX	KL VERSE	INTERETS PAYES	TOTAL VERSEMENTS
N°5996618 CE	495 000 € (refinancé)	Maison médicale	04/2035	0,93%	34 137,92€	3 214,51€	37 352,43€
N°9523800 CE	661 102€ (refinancé)	Travaux restaurant	04/2028	3,40%	57 478,88€	6 236,32€	63 715,20€
N°1021359 CA Sud Rhône Alpes	316 800€	Restauration remparts phase 3	05/2026	1,92%	28 216,63€	1 093,70€	29 310,33€
N°5023035 CDC	300 000€	Remparts	06/2034	2,25%	14 814,80€	4 522,47€	19 337,27€
N°3053418 CA sud Rhône Alpes	300 000€	Achat de terrains	10/2042	1,73%	13 113,35€	4 663,09€	17 776,44€
N°5666770 CDC	1 199 891€	Pôle enfance	05/2051	2,80%	0	5 137,80	5 137,80€
TOTAL					147 761,58€	24 867,89€	172 629,47€

Au total, la commune compte 6 emprunts dont un qui se termine en mai 2026.

Le montant du dernier emprunt souscrit en 2025 à la CDC a été entièrement débloqué début 2026.

EVOLUTION CHARGE DE LA DETTE 2021-2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts des emprunts	24 460	21 750	27 558	24 217	24 868
Remboursement en KL	128 973	122 850	142 750	144 981	147 761
Annuité de la dette totale	153 433	144 600	170 307	169 198	172 629
Encours de la dette au 31/12	1 444 975	1 322 125	1 208 938	1 030 482	882 721